

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 27 novembre 2014 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoît-Labre

Jean-Marie Dionne, représentant de Saint-Philibert

Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4593-14

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

**RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS D'AQUATECH,
SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.**

Suite à des interrogations de la part des membres de ce conseil au sujet du nombre d'analyses d'eau que la Régie doit faire annuellement, Messieurs Jean-Daniel Poirier et Michel Veilleux, représentants d'Aquatech, firme avec laquelle la Régie a signé une entente pour l'opération de son système de traitement des eaux de lixiviation, sont présents à cette assemblée et ils répondent aux différentes questions des membres de ce conseil, tant sur le nombre d'analyses, leur fréquence, le pourquoi qu'elles sont faites (demandé par qui) ainsi que le coût pour chacune d'elle.

RÉSOLUTION NO: 4594-14

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT qu'à chaque année lors de l'assemblée du mois de novembre, il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4595-14

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT À LA RÉGIE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Éric Maheux, représentant de la municipalité de St-Prosper soit nommé président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4596-14

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Madame Christine Caron, représentante de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines soit nommée vice-présidente de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4597-14

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE, Monsieur Elzéar Dupuis, représentant de la municipalité de St-René soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4598-14

CLÔTURE DES MISES EN NOMINATION

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la période de mise en nomination soit close.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4599-14

NOMINATION SUR LE COMITÉ ENVIRONNEMENT DE LA RÉGIE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Messieurs Éric Maheux, Elzéar Dupuis, Yvan Paré et Madame Christine Caron soient reconduits sur le comité Environnement de la Régie pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4600-14

REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Madame Christine Caron, représente la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4601-14

REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Messieurs Éric Maheux, Gilles Pedneault et Roger Turcotte soient reconduits sur le comité du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4602-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 23 OCTOBRE 2014

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée régulière des administrateurs de la Régie, laquelle a été tenue le 23 octobre 2014.

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 octobre 2014 soit accepté tel que rédigé en apportant à la résolution #4581-14 la correction suivante:

**ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT
POUR 14
CONTRE 02**

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- **Les autorisations de dépenses en date du 27 novembre 2014;**
- **Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'octobre 2014.**

RÉSOLUTION NO: 4603-14

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1400667 à #C-1400745 inclusivement de même que les chèques
#P-1400406 à #P-1400448 inclusivement pour un déboursé total de
410 306.47\$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4604-14

FOURNITURE D'ESSENCE À LA POMPE – 2015

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #4561-14 adoptée le 19 juin 2014 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a invité trois (3) fournisseurs à déposer une offre à la Régie;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 18 novembre 2014 est remise à chacun des membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

INVITÉS	ESCOMPTE ACCORDÉ EN %
Garage Serge Poulin Inc.	2.5%
(9184-0868 Qc Inc.) Garage Guy Jacques	2.9%
Gaz Bar André Doyon	2.5%

CONSIDÉRANT que certaines soumissions peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à 9184-0868 Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale de Garage Guy Jacques, le mandat de fourniture d'essence à la pompe pour l'année 2015, et ce, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4605-14

FOURNITURE DE DIESEL 2015

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diesel en 2015;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner à savoir :

- Les Huiles Marcel Gagnon Inc.
- CST Canada Co (Ultramar Ltée)
- Sonic/La Coop Fédérée
- Philippe Gosselin et Ass. Ltée

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été ouvertes ce 18 novembre 2014 à 11h01 heures et que le différentiel de chaque soumissionnaire se résume comme suit :

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| - Les Huiles Marcel Gagnon Inc. | 0.0039/Litre |
| - CST Canada Co (Ultramar Ltée) | 0.0500/Litre |
| - Sonic/La Coop Fédérée | 0.0125/Litre |
| - Philippe Gosselin et Ass. Ltée | N'a pas déposé |

CONSIDÉRANT que certaines soumissions peuvent contenir une ou des dérogations que l'on peut qualifier de mineures;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remise aux membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Les Huiles Marcel Gagnon Inc. la fourniture de diesel pour l'année 2015 selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4606-14

LOCATION DE MACHINERIE POUR 2015

- CONSIDÉRANT** que ce conseil a mandaté par sa résolution #4561-14 adoptée le 19 juin 2014 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la location de machinerie avec opérateur pour l'année 2015;
- CONSIDÉRANT** que la Régie a reçu deux (2) offres de services, lesquelles ont été ouvertes le 18 novembre 2014;
- CONSIDÉRANT** que le rapport d'ouverture des soumissions est déposé à chacun des membres de ce conseil présents à cette assemblée, lequel rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- CONSIDÉRANT** que les deux (2) offres de services reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marie Dionne
APPUYÉ par Monsieur Germain Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les soumissions reçues ainsi que le rapport d'ouverture des soumissions;

QUE le contremaître affecté au lieu d'enfouissement soit autorisé par la présente à faire appel aux services du plus bas soumissionnaire, selon la catégorie de machinerie dont il peut avoir besoin au cours de l'année.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4607-14

FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES - 2015

- CONSIDÉRANT** que ce conseil a mandaté par sa résolution #4561-14 adoptée le 19 juin 2014 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2015;
- CONSIDÉRANT** que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 18 novembre 2014 est remise à chacun des membres de ce conseil présents à cette assemblée;
- CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRE	Excavation Paul Jacques Inc.	Excavation R. Beaudoin & Fils Inc.
Pierre 0-3/4	12.15	11.25
Pierre ¾ net	14.30	13.30
Pierre 4 à 8"	---	17.60
Sable Lavé	18.55	19.05
Sable filtrant Classe A	18.55	19.05
Sable Classe B	10.80	---
Tuf	7.85	8.15

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les matériaux granulaires nécessaires en 2015 soient commandés chez le fournisseur ayant déposé la meilleure offre dans chacune des catégories telles que décrites dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4608-14

FOURNITURE DE BACS 360 LITRES

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de la résolution #4561-14 le 19 juin 2014, le secrétaire-trésorier de la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) entreprises pour la fourniture de bacs bleus 360 litres nécessaires à la récupération;

CONSIDÉRANT que ces deux (2) entreprises sont IPL Inc. et Equipements Omnibac Inc.;

CONSIDÉRANT que seul l'entreprise IPL Inc. a déposé une offre de services dans ce dossier, laquelle a été ouverte le 18 novembre 2014 et que copie du procès-verbal de l'ouverture a été remise aux membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que l'offre déposée est la suivante :
- IPL Inc. prix unitaire de 62.70\$ plus taxes;
- Équipement Omnibac Inc. n'a pas déposé;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la soumission reçue et accorde à IPL Inc. le mandat de fourniture des bacs selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4609-14

LABORATOIRE 2015

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale a accordé à Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4253-12 adoptée le 23 février 2012, le mandat d'opérer son système de traitement des eaux de lixiviation pour une période de 58 mois;
- CONSIDÉRANT** qu'il est de la responsabilité d'Aquatech (article 4.3.13 du devis - décembre 2011) de procéder à un appel d'offres auprès de différents laboratoires accrédités reconnus, afin de faire effectuer les analyses requises au cours de l'année;
- CONSIDÉRANT** que des approches ont été faites auprès de trois (3) laboratoires et que seulement deux (2) ont répondu à l'intérieur de la période allouée;
- CONSIDÉRANT** que les prix reçus sont les suivants :
- Maxxam Analytique 47 183.44\$ Taxes incluses;
 - Exova Canada Inc. 35 844.95\$ Taxes incluses;
 - AGAT Laboratoires soumission reçue en retard retournée à l'expéditeur non ouverte;
- CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues ont été jugées conformes par Monsieur Jean-Daniel Poirier surintendant chez Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc.;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation formulée par Monsieur Poirier et accorde à Exova Canada Inc. le mandat d'analyser les différents échantillons d'eau que la Régie leur fera parvenir au cours de l'année 2015, et ce, selon l'offre (prix) déposée le 18 novembre 2014.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4610-14

APPUI À RECYCLAGE ÉCOSOLUTIONS INC.

- CONSIDÉRANT** que Recyclage ÉcoSolutions Inc. entend implanter un centre intégré de gestion optimale des appareils froids et frigorigènes dans la région de Bécancour;
- CONSIDÉRANT** que Recyclage ÉcoSolutions Inc. sollicite une contribution financière de l'ordre de 5 millions de dollars de la part du Gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud achemine à cette entreprise les appareils contenant des halocarbures;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil appuie les démarches de Recyclage ÉcoSolutions Inc.;

QU'une lettre d'appui au projet soit jointe à la présente résolution et que cette correspondance soit adressée à Monsieur David Heurtel, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Pierre Arcand, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Monsieur Jacques Daoust, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et Monsieur Robert Dutil, Député de Beauce-Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4611-14

SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE

CONSIDÉRANT qu'en date du 26 août 2014, Monsieur Éric Gauthier, inspecteur à la direction régionale du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est venu faire une visite au LET de la Régie;

CONSIDÉRANT que le 11 septembre 2014, un avis de non-conformité a été émis par le même Ministère concernant le recouvrement final de cellules d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée régulière tenue le 18 septembre 2014, les membres de ce conseil ont pris connaissance de cet avis et ont donné un avis de motion pour un éventuel règlement d'emprunt afin d'effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT qu'en date du 29 septembre 2014, un courriel a été envoyé à Madame Geneviève Laguë et Monsieur Paul-André Guay du MDDELCC les informants des décisions prises par les membres du conseil d'administration lors de leurs assemblée tenue le 18 septembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres pour services professionnels en ingénierie a été publié le 13-11-2014 sur SEAO et le 19-11-2014 dans le journal l'Éclaireur Progrès;

CONSIDÉRANT qu'une sanction pécuniaire administrative au montant de 2 500.00\$ a été adressée à la Régie le 30 octobre 2014, soit plus d'un mois après avoir avisé les autorités du dit Ministère que la procédure habituelle et réglementaire pour effectuer ces travaux était débutée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil conteste cette sanction et autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à entreprendre les démarches jugées utiles et nécessaires à la révision de ce dossier.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

Il y aura samedi le 06 décembre prochain à compter de 9h30 une visite des installations de la Régie. Une invitation a été transmise via les municipalités aux administrateurs de la Régie, aux élus (es) municipaux, aux directeurs généraux et secrétaires-trésorier des municipalités, de même qu'aux employés et fonctionnaires municipaux.

RÉSOLUTION NO: 4612-14

PRISES GÉNÉRATRICES SMBR ET SP3

CONSIDÉRANT que la Régie, lors de sa réunion tenue le 21 août 2014, a donné mandat à Pépin, Poirier Consultants SENC, afin de préparer les plans et devis nécessaires à l'installation d'interrupteur d'urgence aux bâtiments SMBR et SP3 de la Régie (Rés. #4568-14);

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent faire l'objet d'un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les entreprises suivantes soient invitées à déposer une offre dans ce dossier à savoir :

**G.L. Électrique Inc. St-Georges
Bourque Électrique St-Georges
EBI Électrique Inc. St-Georges
J.M. Pomerleau Inc. St-Martin**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4613-14

BUDGET COMITÉ DIRECTION GÉNÉRALE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QU'une somme maximale de 3 000.00\$, prise à même le surplus accumulé de la Régie, soit allouée dans le dossier de remplacement du directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, afin de couvrir les coûts externes engendrés par cet éventuel départ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4614-14

ACHAT DE CONTENEURS (RÉCUPÉRATION)

- CONSIDÉRANT** que c'est la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud qui fournit les conteneurs nécessaires à la récupération dans ses 17 municipalités membres;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu pour la Régie d'en avoir en inventaire;
- CONSIDÉRANT** que le fournisseur habituel de la Régie est Quatrex Environnement Inc. de Laval;
- CONSIDÉRANT** que la direction générale a reçu les prix suivant de cette entreprise :
- 10 conteneurs 04 vc895.00\$/unité
 - 07 conteneurs 06 vc1 155.00\$/unité
 - 02 conteneurs 08 vc1 355.00\$/unité
- CONSIDÉRANT** qu'à ces montants il faut ajouter les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT** que les frais de transport sont inclus dans les prix déposés;
- CONSIDÉRANT** qu'il est avantageux pour la Régie d'acheter d'un même fournisseur car ceci évite d'avoir à garder en inventaire des pièces de rechanges de différentes sortes;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a également avantage à commander un (1) chargement complet à la fois;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier à acheter de Quatrex Environnement Inc. les dix-neuf (19) conteneurs cités dans le préambule de la présente résolution pour un déboursé total de 19 745.00\$ plus taxes, transport inclus;

QUE cette dépense soit payable à même le budget 2014 de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4615-14

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE PLACEMENT ACTUELLE CONCERNANT LA FIDUCIE ENVIRONNEMENTALE DE LA RÉGIE

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a signé le 02 avril 2002 avec Fiducie Desjardins Inc., une convention de Fiducie constituant le fonds de gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire exploité par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;
- CONSIDÉRANT** que Fiducie Desjardins Inc. est le gestionnaire de ce fonds;

CONSIDÉRANT que Fiducie Desjardins Inc. doit respecter certaines règles de placement dans la notion de placements « présumés sûrs » et qu'à cet effet, la Fiducie dispose de plusieurs certificats de placements garantis (CPG);

CONSIDÉRANT que Fiducie Desjardins Inc. a fait parvenir à la Régie une modification à la politique de placement, laquelle modification est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la modification proposée et autorise son président, Monsieur Éric Maheux et son directeur général et secrétaire trésorier Monsieur Roger Turcotte à signer tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4616-14

FORUM 2015 SUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Messieurs Éric Maheux, président et Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier soient tous deux (2) autorisés à participer au Forum 2015 sur l'optimisation de la collecte sélective le 28 janvier 2015 à Montréal;

QUE les frais inhérents soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4617-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Annie Labbé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21h24.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE